



Rapport moral - Activités et perspectives

Assemblée Générale de l'association des Amis de la Montagne de Lure du 26 septembre 2024 à St Etienne les Orgues

Chers adhérentes et adhérents, sympathisantes et sympathisants,

Nous voici à nouveau devant vous pour rappeler l'importance critique de notre action et l'impossibilité d'agir sans votre soutien. L'actualité récente ([victoire sur Boralex en appel](#)) a démontré l'utilité des combats que nous menons grâce à vous, mais la pression continue de monter et ce n'est pas le moment de lever le pied.

Que fait Amilure ?

Notre raison d'être est la défense de notre territoire, montagne de Lure et plateau d'Albion, contre les incursions industrielles non respectueuses de nos patrimoines naturel et culturel. Nous avons récemment eu l'occasion de [rappeler notre mode de fonctionnement et nos positions](#). Nous tâchons de faire preuve de discernement dans un contexte où se croisent les enjeux de précarité énergétique, biodiversité menacée et emballement politique. Ce n'est pas simple.

Que s'est-il passé cette année ?

Depuis [notre dernière Assemblée générale](#) :

- nous vous avons [informés et alertés](#) sur l'application de la loi APER et les dangers afférents, et nous adressant aussi [aux élus](#) pour les éclairer sur la démarche ;
- nous avons suivi, et vous en avons rendu compte notamment grâce au travail de notre confrère [Cruis citoyen](#), tous les rebondissements du projet de Cruis

au stade de chantier : les [affrontements et les détournements de procédure](#) par la mairie, les [hoquets administratifs](#) autour des espèces protégées, le négationnisme juridique de [notre préfet](#) et aussi celui du [maire de Forcalquier](#), la [mobilisation militante](#), les [comportements répréhensibles](#) de l'opérateur, et aussi la [mouvance réactionnaire locale](#) ;

- l'audience en appel concernant ce projet ayant été annoncée pour le 17 mai dernier, nous vous avons tenus au courant de chaque étape de la procédure : [avant l'audience](#), [après celle-ci](#), à l'annonce de [l'arrêt de la cour d'appel](#) et sur [la situation qui s'ensuit](#) ;
- nous vous avons parlé du [combat de Lurs](#) contre un projet municipal qui soulève la résistance d'une part importante de la population, notamment sur la [question des ZADER](#), et nous avons [contribué à l'enquête publique](#) pour le renouvellement de la charte du Parc régional du Lubéron dans ce sens ;
- nous avons partagé [la lettre](#) que nous avons fait parvenir à la Sous-préfète de Forcalquier en soutien à la mairie et aux citoyens de Mallefougasse, qu'un projet agrivoltaïque menace comme nous l'avons [précédemment évoqué](#) ;
- nous avons [relayé le combat et l'appel à manifester](#) du collectif « Le chêne blanc », de Limans, en butte à des projets privés néfastes, et nous étions présents à cette occasion ;
- nous avons dû admettre un [défaut de détection](#) concernant un projet de Monfort, que nous avons pourtant identifié, et dont le défrichage a eu lieu à notre insu, sans résistance de notre part ni d'aucune autre organisation locale ;
- nous avons enfin mis à plat notre doctrine quant à [notre position sur chaque projet](#), qui n'est pas systématique et fait l'objet d'une analyse détaillée ;
- et comme chaque année, sur [Facebook](#) et sur [X \(Twitter\)](#) nous avons relayé et commenté plusieurs centaines d'informations pertinentes sur nos sujets de vigilance, nous avons mobilisé les médias à plusieurs reprises sur [2023](#) et [2024](#), et notre [site Web](#) a fait remonter des dizaines de sujets et publié autant d'analyses sur l'actualité EnR nationale et régionale ainsi que sur les projets qui nous cernent.

Tout cela a été réalisé grâce à votre soutien, qui doit donc être maintenu et même accru pour faire face à la pression grandissante.

Quels sont les nouveaux défis ?

Les projets se multiplient, et avec les projets les réactions citoyennes émergent. Banon, Limans, Lurs, Mallefougasse... Nous sommes aux côtés des collectifs qui s'organisent pour bloquer les assauts industriels en augmentation.

Sur le plan juridique nous poursuivons nos actions auprès de Boralex (Cruis), d'Engie Green (Ongles) et de Q Energy (Aubignosc). Sur [Cruis](#), notamment, un pourvoi en cassation a été déposé par l'opérateur Boralex suite à notre victoire en appel au sujet de l'illégalité de la dérogation espèces protégées accordée par le préfet. S'il est jugé admissible par le Conseil d'Etat, ce pourvoi nous entraînera dans une lourde procédure que nous devons assumer : après notre victoire, nous n'allons pas nous arrêter au milieu du gué. Ce genre d'action coûte beaucoup plus cher que le tribunal administratif et il nous faudra suivre – sauf à perdre tout le bénéfice de notre action.

Sur [Ongles](#), en appel, et [Aubignosc](#), en première instance, des dates d'audience devraient être bientôt annoncées.

Comme nous allons en débattre en terminaison de notre réunion d'aujourd'hui, la multiplication des projets industriels dans nos milieux naturels suscite des réactions locales collectives. Nous nous impliquons dans ces mobilisations citoyennes dans la mesure des besoins de chacun. Cet investissement est cohérent avec notre stratégie générale de combattre les projets néfastes le plus en amont possible, avant que toutes les autorisations et dérogations ne soient accordées aux industriels pour légitimer leur action. Cette AG sera donc suivie d'une table ronde réunissant des porte-paroles des différents mouvements de résistance qui fleurissent sur les communes de notre territoire. Ils partageront leurs expériences et leurs analyses.

L'année qui vient de s'écouler a vu aussi les cafouillages d'application de [la loi APER](#), sur l'accélération des énergies renouvelables. Pour mémoire, chaque commune devait communiquer à la préfecture la définition des zones qui lui semblaient adaptées à des développements d'EnR (zones d'accélération des énergies renouvelables, ou ZADER), principalement, sur notre territoire, des implantations photovoltaïques. Cette procédure devait s'accompagner de consultations de la population mais aucune directive n'était donnée quant à la mise en œuvre de ces consultations. Certaines communes ont joué le jeu ouvertement et démocratiquement, d'autres ont planqué un registre dans un tiroir... d'autres encore se sont tout simplement abstenues – voir [notre article](#) au sujet de ces différentes approches. A l'heure actuelle, il semblerait que la somme des zones identifiées soit inférieure aux injonctions du schéma régional (le [SRADDET](#)) mais aucune suite cohérente n'a encore été proposée pour corriger le tir, ce qui laisse planer de gros doutes sur la portée de ce dispositif...

Au sein de la loi APER se nichent cependant les prémises d'une menace imminente qui montre déjà des signes de concrétisation alarmants. Ce nouveau cadre légal permet en effet que des terres agricoles et forestières, définies comme telles sur les plans d'urbanisme (PLU), puissent être exploitées à des fins industrielles de production d'électricité photovoltaïque : c'est *l'agrivoltaïsme*. Une terre agricole ou forestière pourrait être [couverte jusqu'à 40%](#) de sa superficie par des panneaux solaires. L'INRAE, notre autorité scientifique sur l'agriculture, recommandait de [ne pas dépasser le seuil des 20%](#), mais les parlementaires ont choisi de désavouer cette institution sous la pression du lobby photovoltaïque.

Jusqu'ici, c'est surtout la forêt et les zones de biodiversité fragile qui ont mobilisé Amilure. Il faut maintenant s'attendre à une prolifération de projets agrivoltaïques qui présentent la difficulté additionnelle d'être mis en œuvre par des intérêts privés. Les projets de collectivités sont plus contraints, faisant l'objet d'enquêtes publiques relativement détectables. Les projets privés passent plus facilement sous les radars : il nous faudra redoubler de vigilance, notamment grâce à nos membres et à nos soutiens.

La table ronde de notre dernière AG était justement dédiée à ces nouveaux enjeux.

Les décisions à prendre lors de cette assemblée

Outre les points habituels à valider au cours de notre réunion, nous sommes amenés à procéder à une modification de nos statuts, sous la forme d'une décision exceptionnelle, en ajoutant dans l'objet social la liste des communes correspondant au périmètre géographique de nos actions.

En conclusion

Notre combat s'intensifie à mesure que les projets menaçants se multiplient, et que nous constituons le principal rempart actif pour faire reculer les assauts industriels contre notre patrimoine naturel et culturel. Nous obtenons des résultats.

Il ne suffit pas d'approuver notre cause : notre combat se nourrit de votre adhésion, à la fois par le nombre des adhérents que nous faisons valoir, et par leurs contributions qui financent nos frais notamment juridiques.

Pour préserver notre indépendance d'action, nous ne recevons ni ne demandons aucune subvention.

Le ton monte entre les industriels et les défenseurs de la nature, et nous devons mobiliser des moyens en conséquence. Ce sont les adhérents d'Amilure qui peuvent lui permettre ce déploiement indispensable en participant et communiquant autour d'eux, pour mobiliser toujours plus sur la justification de nos actions.

A l'issue de notre assemblée nous pourrons ensuite échanger informellement autour d'un buffet convivial.

La montagne de Lure ne doit pas être sacrifiée.

Note : Ce texte apparait sous forme d'article sur notre site Web sous le titre « Nous nous battons ensemble », que nous publions annuellement. On y trouvera notamment tous les liens qui documentent les faits relatés.

Le Conseil d'Administration